

Le Monde

08.12.2019, enquête de Stéphane Horel

Le chlorpyrifos interdit en Europe à partir de 2020

Les scientifiques alertent depuis vingt ans sur les dangers pour la santé de ce pesticide

Interdits par un vote. Le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyl, deux pesticides nocifs pour le cerveau du fœtus et des jeunes enfants, sont désormais indésirables dans l'Union européenne (UE). Réunis vendredi 6 décembre au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (Scopaff), les représentants des Etats membres ont voté contre le renouvellement de l'autorisation des insecticides, qui arrivait à échéance le 31 janvier 2020.

C'est la Commission européenne qui a proposé cette interdiction en se fondant sur des avis intermédiaires de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Début août, à la demande expresse de la Commission, l'agence avait en effet publié deux opinions concernant les effets des substances sur la santé humaine. Le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyl, avait-elle conclu, ont de « potentiels » effets génotoxiques (nocifs pour l'ADN des cellules), et sont toxiques pour le cerveau en développement.

Révélé par *Le Monde* et ses partenaires de l'enquête transfrontalière sur le chlorpyrifos, le lobbying des fabricants, Corteva et Ascenza, ainsi que de leurs alliés, pour empêcher l'interdiction n'aura donc pas su convaincre les Etats membres. Inventé par Dow (maintenant Corteva depuis sa fusion avec DuPont), l'insecticide est sur le marché depuis 1965.

Les données scientifiques qui s'accumulent depuis deux décennies montrent qu'une exposition au chlorpyrifos pendant la grossesse et au cours des premières années de la vie provoque d'importants retards de développement, des troubles du spectre autistique, des déficits de quotient intellectuel (QI) allant jusqu'à sept points ou encore des troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

« Délai de grâce » de trois mois

Les réglementations entérinant la décision devraient être formellement adoptées en janvier 2020, selon la Commission. Les Etats membres interdiront alors les produits contenant les substances au

niveau national, cette action relevant de leur compétence. Ils pourront accorder un « délai de grâce » de trois mois pour apurer les stocks. A la suite de quoi les produits ne pourront plus être mis sur le marché ni être utilisés dans l'UE.

« C'est une décision importante », réagit Axel Mie, professeur associé à l'Institut Karolinska, à Stockholm, dans un courriel au Monde. Les recherches de ce scientifique et de ses collègues Christina Ruden et Philippe Grandjean ont joué un rôle déterminant. En 2017, ils avaient exhumé la seule étude fournie par Dow aux autorités européennes sur la toxicité neurodéveloppementale du chlorpyrifos, et constaté qu'elle montrait clairement des effets nocifs sur le cerveau des rats. Ces données n'avaient cependant jamais été évaluées par les autorités.

« Nous devons maintenant veiller à ce que cesse toute autorisation de pesticides sur la base de conclusions erronées tirées d'études financées par l'industrie. Si les données pertinentes avaient été rapportées correctement, écrit-il, cette décision aurait pu être prise il y a vingt ans. »

Dans un communiqué, une coordination de sept ONG salue *« un geste historique »*. *« Bien que nous ne puissions pas effacer les décennies d'exposition à ces substances et leur effet sur le développement neurodéveloppemental, déclare Genon K. Jensen, directrice exécutive de l'ONG Health and Environment Alliance (HEAL), l'interdiction des deux formes de chlorpyrifos est une victoire majeure pour le développement des enfants. »*

Sollicité par *Le Monde*, Corteva se dit *« déçu »* par la décision de l'UE. *« Aucune substance active n'a fait l'objet de recherches plus approfondies que le chlorpyrifos », assure la firme.*